

**Ministère de la Transition
Écologique et Solidaire**

**Ministère de la Cohésion
des Territoires et des Relations avec les
Collectivités Territoriales**

**Dossier de présentation
du PLF 2020**

Emplois – Masse salariale

Fonctionnement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sommaire

I / Présentation générale.....	P 3
II / Les plafonds d'autorisation des emplois en 2020	P 4
III / Les mesures de transfert et de périmètre en 2020	P 6
IV / Evolution des plafonds d'autorisation des emplois de 2015 à 2020..	P 8
V / Masse salariale	P 9
VI / Moyens des services	P 11

I / Présentation générale

Les moyens humains des MTES/MCTRCT sont portés par plusieurs programmes budgétaires.

Le programme 217 assure le support à la mise en œuvre des politiques du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT).

Ainsi, le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (CPPEDMD) porte les effectifs et la masse salariale des MTES et MCTRCT, à l'exception de ceux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), votés sur le programme 181 « prévention des risques » (PR).

Au sein du programme 217, les emplois et crédits de personnel correspondant aux personnels affectés dans les services du MTES et du MCTRCT ou dans les services interministériels sont répartis entre 14 actions distinctes qui permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel correspondants aux programmes de politique publique.

Les emplois et crédits des trois autorités administratives indépendantes, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporтуaires (ACNUSA), relèvent pour chacune d'une action, marquant ainsi le principe d'autonomie de ces structures.

Le programme 217 assure également, pour les deux ministères, le financement des activités transversales (systèmes d'information, fonctions juridiques et d'expertise, moyens de fonctionnement, actions à l'international, formation, action sociale, prévention des risques professionnels) nécessaires à la mise en œuvre des politiques définies par le Gouvernement.

Il œuvre également en faveur de la transition écologique et solidaire pour un développement durable, c'est-à-dire l'adaptation d'un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, en promouvant la cohésion des territoires.

Le programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » porte jusqu'en 2019 les emplois et les crédits de personnel du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Les emplois du CGET sont transférés pour la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires en 2020.

Le programme 147 porte les emplois des délégués du Préfet œuvrant pour la politique de la ville.

Outre les effectifs relevant du budget général de l'Etat, le document présente les effectifs relevant du **budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens**.

II / LES PLAFONDS D'AUTORISATION DES EMPLOIS 2020

1) Les plafonds d'emplois (PAE) et schémas d'emplois des deux ministères

Dans le périmètre des deux ministères, le plafond d'autorisation des emplois (PAE) 2020 s'élève à **37 673 ETPT**, dont :

- **36 947 ETPT** pour le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (dont 9 531 ETPT au titre du MCTRCT) ;
- **435 ETPT** pour le programme 181 « prévention des risques » correspondant aux effectifs de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- **291 ETPT** pour le programme 147 « politique de la ville ».

Il convient d'ajouter aux effectifs du MTES, ceux du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens (BACEA) soit **10 545 ETPT**.

2) Le plafond d'emplois (PAE) du MTES

Effectifs métiers du MTES et effectifs transversaux relevant du programme 217 : le plafond d'autorisation des emplois 2020 s'élève 27 416 ETPT (9 376 ETPT de catégorie A, 9 263 ETPT de catégorie B et 8 777 ETPT de catégorie C).

En 2020, le MTES (hors effectifs métiers relevant du MCTRCT) connaît une évolution de son plafond d'emplois de -1 788 ETPT, résultant des éléments suivants :

- l'effet en année pleine du schéma d'emplois mis en œuvre en 2019, soit -181 ETPT ;
- l'effet en année courante du schéma d'emplois pour 2020, soit -435 ETPT ;
- le solde des transferts d'emplois établi à -1 172 ETPT.

Le schéma d'emplois 2020 pour les effectifs métiers MTES et transversaux du programme 217 s'élève à **-599 ETP**.

Effectifs du programme 181 (ASN) : le plafond d'autorisation des emplois 2020 de l'ASN s'élève à 435 ETPT (371 ETPT de catégorie A, 25 ETPT de catégorie B, 39 ETPT de catégorie C).

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de +3 ETPT, résultant des éléments suivants :

- l'effet en année pleine du schéma d'emplois de 2019, soit 0 ETPT
- l'effet année courante du schéma d'emplois de l'année 2020, soit + 1 ETPT,
- l'effet des mesures de transfert et de périmètre, soit +2 ETPT.

Le schéma d'emplois 2020 pour les effectifs du P181 s'élève à **+2 ETP**.

Effectifs du budget annexe de l'aviation civile (BACEA) : le plafond d'autorisation des emplois 2020 de la DGAC s'élève à 10 545 ETPT. Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de 0 ETPT, résultant d'un schéma d'emplois nul (0 ETP).

3) Le plafond d'emplois (PAE) du MCTRCT

Effectifs métiers du MCTRCT relevant du programme 217 : le plafond d'autorisation des emplois 2020 du MCTRCT (action 15 du programme 217) s'élève à 9 531 ETPT (2 423 ETPT de catégorie A, 4 949 ETPT de catégorie B et 2 159 ETPT de catégorie C).

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de -206 ETPT, résultant des éléments suivants :

- l'effet en année pleine du schéma d'emplois mis en œuvre en 2019, soit -65 ETPT ;
- l'effet en année courante du schéma d'emplois pour 2020, soit -141 ETPT.

Le schéma d'emplois 2020 pour les effectifs métiers du MCTRCT du P217 s'élève à **-200 ETP**.

Effectifs de la politique de la ville (programme 147) : le plafond d'autorisation des emplois 2020 du programme 147 s'élève à 291 ETPT.

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de -8 ETPT, résultant de l'effet en année courante du schéma d'emplois pour 2020.

Le schéma d'emplois 2020 pour le P147 s'élève à **-8 ETP**.

Les **plafonds d'emplois 2020 des MTES / MCTRCT** résultent donc des évolutions suivantes :

	MTES			MCTRCT			TOTAL
	P217	P181	TOTAL MTES	P217	P147	TOTAL MCTRCT	
Plafond des autorisations d'emplois en 2019	29 217	432	29 649	9 724	299	10 023	39 672
Mouvements en gestion 2019	-13		-13	13		13	0
Effet année pleine du schéma d'emplois 2019	-181	0	-181	-65		-65	-246
Effet année courante du schéma d'emplois 2020	-435	1	-434	-141	-8	-149	-583
Plafond d'autorisations d'emplois 2020 à structure constante	28 588	433	29 021	9 531	291	9 822	38 843
Impact des transferts d'emplois (en ETPT)	-1 172	2	-1 170	0		0	-1 170
Impact 2020 de la décentralisation	0					0	0
Plafond des autorisations d'emplois 2020	27 416	435	27 851	9 531	291	9 822	37 673

Nota : L'impact 2019 des précédentes vagues de décentralisation (2007, 2008, 2010, 2012) s'élève à 0 ETPT à ce stade. En effet, le projet de loi de finances ne prend pas en compte « l'effet décentralisation ». Il sera ajusté par voie d'amendement gouvernemental lors des débats parlementaires afin de tenir compte de la réalité des droits d'option exercés jusqu'au 31 août 2019 et des départs dans les services transférés.

III / Les mesures de transfert et de périmètre en 2020

Pour le programme 217, les mesures de transfert et de périmètre en 2020 s'élèvent à **-1 172 ETPT**.

- Transferts entrants (+1 ETPT) :

- le transfert de 1 ETPT au bénéfice de l'action 28 (Expertise, information géographique et météorologique) en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des solidarités et santé, correspondant au transfert depuis la DGCS d'un poste du haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire à l'innovation sociale (HCESSIS).

- Transferts sortants (-1 173 ETPT) :

- le transfert de **1 149** ETPT depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert lié à la création des secrétariats généraux communs en DDI.

- le transfert de **14** ETPT depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'action et des comptes publics, correspondant au déploiement des services facturiers, bloc 2 ;

- le transfert de **2** ETPT dont 1 depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) et 1 depuis l'action 23 (énergie, climat et après-mines) vers le programme 129 « coordination du travail gouvernemental », pour le Haut Conseil pour le Climat ;

- le transfert de **2** ETPT depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers le programme 152 « Gendarmerie Nationale » du ministère de l'intérieur, correspondant au renforcement du Commandement spécialisé pour le nucléaire (CoSSeN) ;

- le transfert de **1** ETPT depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des solidarités et santé, correspondant à un transfert pour la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (DILPEJ) ;

- le transfert de **2** ETPT depuis l'action 08 (Infrastructures et services de transport) et **1** ETPT depuis l'action 23 (énergie climat et après mines) vers le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de circulation et du stationnement routier » du ministère de l'intérieur, correspondant à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) ;

- le transfert de **2** ETPT depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers le programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire, correspondant à la création de l'ANCT et à l'emploi de soutien du MCTRCT pour le CGET ;

Pour le programme 181, les mesures de transfert et de périmètre en 2020 s'élèvent à **2 ETPT**.

- Transferts entrants (+2 ETPT) :

- le transfert de 2 ETPT en provenance du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'Energie, du développement et de la mobilité durable », correspondant à la chronique de transfert d'emplois de l'IRSN vers l'ASN, qui a débuté en 2013.

IV / Evolution des plafonds d'autorisation des emplois de 2015 à 2020

Détail des plafonds d'emplois du P217 en LFI/PLF de 2015 à 2020 (en ETPT)

	LFI 2015	LFI 2016	LFI 2017	LFI 2018	LFI 2019	PLF 2020
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables						
Action 7 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables **	7 675	7 352	7 174	8 115	7 830	6 283
Action 8 : Infrastructures et services de transports	10 860	10 610	10 359	10 150	9 940	9 813
Action 9 : Sécurité et éducation routières	651	26	31	31	0	0
Action 11 : Affaires maritimes	2 870	2 834	2 820	2 723	2 688	2 669
Action 13 : Paysages, eau et biodiversité	3 031	3 324	3 490	3 689	3 622	3 571
Action 15 : Personnels relevant du MCTRCT				10 200	9 724	9 531
Action 16 : Prévention des risques	3 237	3 243	3 248	3 234	3 220	3 194
Action 22 : Transferts décentralisation	2 100	1 296	581	581	278	278
Action 23 : Energie, climat et après-mines	784	775	768	773	773	771
Action 24 : Transports aériens	40	40	40	40	40	24
Action 25 : CNDP	7	7	9	10	10	10
Action 26 : ACNUSA	12	12	12	12	12	12
Action 27 : Commission de régulation de l'énergie			149	151	153	154
Action 28 : Développement durable - Expertise, information géographique et météorologique				664	651	637
TOTAL P 217	31 267	29 519	28 681	40 373	38 941	36 947

337 - Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires *						
Action 1 : Urbanisme, aménagement, logement et habitat	10 901	10 609	10 370			
Action 2 : Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable	1 906	1 883	1 918			
TOTAL P 337	12 807	12 492	12 288			
TOTAL MTES - MCT	44 074	42 011	40 969	40 373	38 941	36 947

* : Jusqu'en 2017, les moyens de personnel du MTES (programmes 217 et 181) et du MCTRCT (programme 337) ont fait l'objet d'une budgétisation séparée. En LFI 2018, les moyens en personnel des deux ministères ont été regroupés sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ». Les effectifs œuvrant pour les politiques du programme "Urbanisme, aménagement, logement et habitat" relèvent d'une action dédiée du programme 217 (action 15). Les effectifs support relevant du MCTRCT sont intégrés à l'action 7 du programme 217.

V / Masse salariale

1) Montant global pour les ministères (hors Budget Annexe Aviation Civile et opérateurs)

Le montant total des crédits de masse salariale (rémunérations d'activité y compris vacances, charges sociales, action sociale individuelle) inscrits en PLF 2020 s'élève à 2 752,8 M€, hors budget annexe de l'aviation civile. Ces crédits s'élevaient à 2 831,7 M€ en LFI 2019, soit une évolution de -78,8 M€.

Cette évolution s'explique principalement par les raisons suivantes :

- l'impact des mesures de transferts en base pour un montant de – 67,07M€, dont principalement le transfert lié à la création des secrétariats généraux communs des DDI (-66,05M€) ;
- l'impact du schéma d'emplois est de -29,4 M€ (y compris l'extension année pleine du schéma d'emplois 2019) ;
- le « Glissement Vieillesse Technicité » pour un montant de 13 M€ ;
- une enveloppe de mesures catégorielles arbitrée dans le cadre de l'élaboration du PLF à hauteur de + 12,6 M€, comprenant notamment :
 - la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) pour 5,27M€ ;
 - la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ministériels pour 6,3M€ ;
 - la poursuite du financement du plan pluriannuel de requalification des emplois pour 480K€.
- une enveloppe de 4,4 M€ permettant la mise en œuvre de mesures d'accompagnement des personnels (primes de restructuration de service, indemnité de départ volontaire, etc.) ;
- une enveloppe de 1,2 M€ permettant le repyramidage de 40 postes de catégorie C en B et de 128 postes de catégorie B en A ;
- une enveloppe de 1 M€ en vue de l'évolution des missions de la Commission nationale du débat public (CNDP).

2) Présentation des mesures de transfert entre le MTES et MCTRCT et d'autres organismes

L'ensemble de ces mouvements sera effectif au 1^{er} janvier 2020.

Les mesures de transfert externe, plus importants qu'en 2019, se soldent par -1 170 ETPT, pour une masse salariale de -67 071 944€ répartie en -46 154 363€ hors CAS pensions et -20 917 581€ de contribution au CAS pensions.

Le tableau ci-dessous détaille par programme et pour la totalité des transferts, les montants de masse salariale (hors CAS et CAS pensions) ainsi que les ETPT concernés :

Libellé du transfert	ETPT	HCAS	CAS	Total
Programme 217	-1 172	-46 220 861	-20 933 540	-67 154 401
Haut-commissariat à l'Economie sociale et solidaire et à l'innovation sociale - HCESSIS	1	71 000	29 000	100 000
Extension des services facturiers	-14	-413 814	-202 466	-616 280
Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes - DILPEJ	-1	-71 000	-29 000	-100 000
Mise en œuvre de la LOM par l'ANTAI	-3			
Contribution à la création du Haut Conseil pour le climat	-2	-180 766	-47 762	-228 528
Création de l'ANCT - emploi de soutien du MCT pour le CGET	-2	-74 442	-34 294	-108 736
Renforcement du CoSSeN	-2	-81 916	-72 894	-154 810
Mise en place du SGC DDI	-1 149	-45 469 923	-20 576 124	-66 046 047
Programme 181	2	66 498	15 959	82 457
Transfert ETPT sûreté nucléaire IRSN vers ASN		66 498	15 959	82 457
Sûreté nucléaire IRSN vers ASN	2			
TOTAL MTES-MCTRCT	-1 170	-46 154 363	-20 917 581	-67 071 944

3) Evolution de la masse salariale des ministères avant et après transferts

Intitulé	LFI 2019		PLF 2020 avant transferts				PLF 2020 après transferts			
	Crédits	dont hors CAS pensions	Crédits	dont hors CAS pensions	évolution crédits	évolution hors CAS pensions	Crédits	dont hors CAS pensions	évolution crédits	évolution hors CAS pensions
P. 217	2 765 896 155	1 865 271 640	2 753 486 017	1 858 793 212	-0,45%	-0,35%	2 686 331 616	1 812 572 351	-2,88%	-2,83%
P. 181	46 446 540	37 064 573	47 589 112	37 790 764	2,46%	1,96%	47 671 569	37 857 262	2,64%	2,14%
P. 147	19 419 002	14 204 992	18 871 649	13 804 992	-2,82%	-2,82%	18 871 649	13 804 992	-2,82%	-2,82%
TOTAL MTES-MCTRCT	2 831 761 679	1 916 541 205	2 819 946 778	1 910 388 698	-0,42%	-0,32%	2 752 874 834	1 864 234 605	-2,79%	-2,73%

VI / Moyens des services (moyens communs au MTES et au MCTRCT, portés par le budget du MTES, programme 217)

Suite à des modifications de périmètre, le programme 217, hors titre 2, doté de 189,95 M€ en AE et 227,46 M€ en CP en LFI 2019, voit sa dotation s'établir en PLF 2020 à 179,75 M€ en AE et à 224,55 M€ en CP.

1) Fonctionnement des services

Les crédits prévus en PLF 2020 sont de 92,14 M€ en AE et 137,50 M€ en CP, contre 102,90 M€ en AE et 140,41 M€ en CP en LFI 2019.

Ces crédits sont destinés aux dépenses de fonctionnement courant (hors masse salariale) et à l'immobilier des services centraux, et de trois autorités administratives indépendantes (la Commission de régulation de l'énergie, l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, la Commission nationale du débat public).

La baisse entre la LFI 2019 et le PLF 2020 est due principalement à une mesure de périmètre qui concerne les services déconcentrés ultramarins : les crédits de l'action 3 (fonctionnement et immobilier) seront débasés en PLF 2020 au profit du programme 354.

En PLF 2020, la dotation réservée au fonctionnement des services est destinée notamment au financement des postes suivants :

- fonctionnement courant des services centraux : 23,43 M€ en AE et 22,43M€ en CP;
- immobilier des services centraux : 31,85 M€ en AE et 78,45 M€ en CP ;
- informatique et systèmes d'information : 23,57 M€ en AE et 23,34 M€ en CP ;
- contentieux : 1,80 M€.

Au titre du « rendez-vous salarial », il est rappelé qu'en 2018 ont été revalorisées les indemnités kilométriques (+15,4 %) ainsi que le remboursement des nuitées en fonction de leur localisation. En 2019, le rendez-vous salarial a fait l'objet d'une analyse de revalorisation du barème forfaitaire de remboursement des repas qui sera majoré, au 1^{er} janvier 2020, de 2,25 € (17,50 € au lieu de 15,25 €).

Les budgets consacrés aux dépenses de fonctionnement des trois autorités administratives indépendantes, la CNDP, l'ACNUSA et la CRE s'élèvent pour leur part à 8,45 M€.

2) Action sociale, protection sociale complémentaire, politique de prévention et politiques en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés pour les deux ministères

Les crédits d'action sociale et de prévention des risques professionnels inscrits dans le projet de loi de finances pour 2020 s'élèvent à un montant de 17,7 M€, contre 17,7 M€ en LFI 2019.

a) Crédits d'action sociale

La politique d'action sociale joue un rôle clé dans l'accompagnement des services et des agents et contribue à la cohésion des communautés de travail. Elle repose sur un maillage territorial développé d'instances de concertation (Commissions régionales de concertation de l'action sociale (CRCAS) et Comités locaux d'action sociale (CLAS)) permettant de répondre au plus près du terrain aux attentes des agents, ainsi que sur des relations privilégiées avec des partenaires associatifs, le Centre de gestion des centres de vacances (CGCV) et la Fédération nationale des associations sportives, culturelle et d'entraide (FNASCE) notamment. Elle fait l'objet d'un dialogue social nourri avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Le PLF 2020 pour le budget d'action sociale s'élève à 15,2 M€ au titre de l'action sociale hors couverture de la convention de référencement cosignée avec la MGEN pour les années 2019 à 2025 sur l'offre de protection sociale complémentaire proposée aux agents et 0,9 M€ au titre de la mise en œuvre de la convention de référencement cosignée avec la MGEN. Hors référencement, cette enveloppe était de 16,2 M€ en PLF 2019.

Hors les 0,9 M€ dédiés à la couverture de la convention de référencement, la dotation de 15,2 M€ inscrite dans le PLF 2020 garantit un ratio de 414 € par agent qui se situe au même niveau qu'en 2019 et 2018, conformément aux engagements pris. Sa baisse par rapport à 2019 résulte de la baisse des effectifs du périmètre ministériel (notamment suite au transfert d'agents vers le ministère de l'intérieur).

A cette enveloppe portant sur l'action sociale collective s'ajoutent les crédits d'action sociale individuelle relevant du titre II, pour un montant qui avoisine 2,5 M€ par an. Ces crédits sont en particulier destinés à financer les aides matérielles octroyées aux agents rencontrant des difficultés d'ordre social ou des prestations liées à la scolarité des enfants des personnels MTES-MCTRCT.

Ces crédits, hors ceux dédiés à la protection sociale complémentaire se répartissent entre les principaux postes suivants :

- Politique en matière de restauration collective (7,2 M€)

La restauration collective revêt un caractère prioritaire dans le cadre de la politique d'action sociale conduite par les MTES et MCTRCT dans la mesure où elle concerne directement les conditions de travail des agents. Principale enveloppe, son poids est très structurant pour l'ensemble du budget d'action sociale.

Sont financées sur ce poste les subventions « repas » (prestation interministérielle) et les subventions des restaurants administratifs, inter administratifs et inter entreprises, permettant de réduire le reste à charge des agents les fréquentant.

- Politique en faveur des enfants (1,8 M€)

Le MTES et le MCTRCT consacrent une partie de leur budget d'action sociale aux actions en faveur des enfants. Ils participent à l'organisation de l'arbre de Noël des services en versant une subvention forfaitaire de 40 € par enfant de moins de 13 ans. Ils prennent aussi en charge les dépenses de centres de loisirs et le versement de la prestation interministérielle versée par les MTES-MCTRCT au Comité de gestion des centres de vacances (CGCV) pour les séjours d'enfants qu'il organise dans ses centres de vacances. Enfin, ils consacrent une partie de leur budget au financement des réservations de places en crèches des enfants du personnel.

- Crédits d'initiative locale (0,83 M€)

Les crédits d'initiative locale mobilisés par les Comités locaux d'action sociale (CLAS) ont pour vocation d'aider à la réalisation d'actions de nature collective qui s'adressent, sans condition de ressources, à l'ensemble des bénéficiaires de l'action sociale. Ces crédits renforcent la politique locale d'action sociale collective du MTES et du MCTRCT et sont un facteur important de développement du lien social au sein des différentes communautés de travail. Les crédits inscrits au PLF 2020 s'inscrivent dans la continuité du PLF 2019 et correspondent à la consommation réelle moyenne des dernières années.

- Autres politiques d'action sociale collective (5,3 M€)

Cette dotation est dédiée à différents domaines d'intervention de l'action sociale dont le financement des subventions de fonctionnement des associations contribuant à la politique d'action sociale ministérielle et à celle de la masse salariale au titre des agents mis à disposition versées au secteur associatif. Ces subventions sont versées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs cosignées avec les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale ministérielle : le comité d'aide sociale (CAS), le comité de gestion des centres de vacances (CGCV), la fédération nationale d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre des MTES/MCTRCT (FNACE), la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide (FNASCE) ; ces conventions sont renouvelées pour une période de quatre ans (2019 à 2022). La dotation permet également le remboursement au ministère chargé de l'Économie des dépenses de tickets-restaurant et de prestations sociales des agents à statut « finances » en poste au MTES et au MCTRCT.

- Logement (0,1 M€)

Le poste de dépenses relatif au logement porte sur le financement de la réservation de logements à caractère social proposés à la location aux agents des MTES et MCTRCT.

- Études et évaluations des politiques des ressources humaines (0,01 M€)

Sont financées sur ce poste de dépenses, les études afférentes au secteur social ainsi que les journées d'études dans ce domaine). Cette dotation finance également la publication de brochures relatives à l'action sociale ministérielle.

- Recrutement, insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (0,01 M€)

Ces crédits permettent le co-financement de projets en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en lien avec les interventions du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

En 2020, ces crédits seront abondés par les crédits du FIPHFP pour un montant de près de 667 K€, versés par voie de fonds de concours, de crédits du FIPHFP dans le cadre de la convention de partenariat cosignée par les MTES-MCTRCT avec cet organisme et en vigueur du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2021.

b) Prestation sociale complémentaire

900 K€ sont budgétés en AE et en CP dans l'enveloppe du PLF 2020 de l'action pour le financement de l'offre de protection sociale complémentaire proposée par la MGEN.

c) Prévention des risques professionnels

Les crédits de prévention des risques professionnels s'élèvent à 2,4 M€ (2,7 M€ en 2019). Les crédits dédiés à ce type de dépense enregistrent une diminution cette année qui se justifie, d'une part, par l'évolution des effectifs suivis et, d'autre part, par les mutualisations des services de médecine dans les départements.

Ces crédits se répartissent sur les postes suivants :

- Médecine de prévention (1,7 M€)

Cette enveloppe permet au MCTRCT et au MTES de satisfaire à leurs obligations d'employeur en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels, politiques pour lesquelles il est rappelé que la majeure partie des dépenses qui y sont dédiées sont inéluctables. Le poste de dépenses relatif à la médecine de prévention finance les conventions avec les services de santé au travail ainsi que le fonctionnement des cabinets médicaux et l'achat de vaccins.

- Contrôles médicaux obligatoires (0,4 M€)

Les contrôles médicaux obligatoires recouvrent tant des expertises médicales que les visites obligatoires lors de l'embauche des personnels.

- Autres dépenses de prévention des risques professionnels (0,3 M€)

Ce poste de dépenses, permet le financement de prestations d'accompagnement des services dans le domaine des conditions de travail (psychologues du travail, ergonomes...), d'actions de communication et de sensibilisation, d'études en matière de prévention des risques professionnels dont les risques psychosociaux.

3) Formation

Les crédits de formation et les moyens des écoles s'élèvent à 58,12 M€, en légère hausse par rapport à LFI 2019 (57,55 M €).

a) Dépenses de recrutement et de formation professionnelle (8,1 M€ en AE et 7,7 M€ en CP)

- Au titre du CMVRH (5.5 M€ en AE et 5,05 M€ en CP) :
 - Le fonctionnement des centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) et du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP) ;
 - La mise en œuvre des actions de formation professionnelle par les CVRH pour les métiers relevant du programme 217 ;
- Les actions de formation professionnelle individuelle des agents de l'administration centrale, l'accompagnement des agents tels les bilans de carrière et d'orientation, le parrainage, ... (0,7 M€ en AE et CP) ;
- Les dépenses de l'IFORE, institut de formation de l'environnement (0,81 M€ en AE et CP)
- L'organisation des concours et le recrutement (1,1 M€ en AE et CP).

b) Moyens des écoles (50,02 M€)

Ces moyens financent les trois écoles intégrées dans le programme 217 du ministère :

- L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), opérateur EPSCP de type « grand établissement », qui reçoit une subvention pour charge de service public de 27,8 M€, avec un plafond d'emplois de 311 ETPT ; l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), opérateur EPSCP de type « école extérieure aux universités », qui reçoit une subvention pour charge de service public de 19,9 M€, avec un plafond d'emplois de 161 ETPT ;
- L'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), service à compétence nationale composé de deux établissements implantés à Aix-en-Provence et Valenciennes, pour lesquels les moyens s'élèvent à 2,3 M€.

4) Actions nationales, européennes et internationales en matière de développement durable

La dotation de 11,64 M€ en LFI 2019, s'élève à 11,62 M€ en PLF 2020.

Ces crédits sont prévus pour le financement de partenariats associatifs dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable (3,09 M€) et pour l'action de la France au niveau international (notamment européen) en matière de développement durable (8,53 M€).

Le MTES et le MCTRCT, avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), sont porteurs d'une diplomatie environnementale française au service du développement durable et plaident pour une gouvernance mondiale de l'environnement en général, et du climat en particulier.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

www.ecologique-solidaire.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr